

| |
|---|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2009 |
|---|

L'an deux mille neuf, le vingt huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 22/01/2009

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, CELLIER Danièle, COTTE Blaise, DONNEAU Alain, GAUDILLIERE Dominique, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MONIER Catherine, ROUGET Christian.

REPRESENTES : Ont donné pouvoir : NOYRIT Hélène à LANSOY René, MOLES Jean-Luc à COTTE Blaise, SARRATO Elisabeth à MONIER Catherine

ABSENTS : FAUCOUP Gil, SENAC Gilbert

Monsieur BEDER Jean-Marc a été élu secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2008

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE SICOVAL AU TITRE DU PROGRAMME POOL ROUTIER

M. le Maire informe les conseillers que la convention signée entre les communes et le Sicoval au titre du programme Pool Routier, définissant le cadre juridique, les modalités financières et les conditions techniques des travaux est arrivée à son terme le 31/12/2008. Dans le cadre de son renouvellement, il est proposé d'étendre cette convention à l'ensemble des financements concernant les travaux sur le domaine communal, à savoir : le pool routier, les édilités sur voies communales, les pistes cyclables, les cheminements piétonniers, les aménagements de sécurité (amendes de police), les aménagements paysagers, les dégâts d'orages et le financement 100% commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Sicoval à réaliser des travaux sur les voies communales en son nom,
- de confier au Sicoval la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- d'autoriser le Sicoval à poursuivre la gestion technique, administrative et financière des opérations entrant dans les programmes de subventionnement retenus par le Conseil Général,
- de valider la nouvelle convention qui prend effet au 01/01/2009 pour une durée d'un an, celle-ci étant reconductible cinq fois tacitement,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'optimisation de la collecte des déchets qui a été préparé par le Sicoval et discuté en commission « collecte et valorisation des déchets ménagers », ainsi que, lors de deux réunions d'information des communes. L'objectif est, d'une part, d'optimiser la fréquence de la collecte des déchets ménagers résiduels et de la collecte sélective, d'autre part, de proposer des améliorations de la collecte des déchets verts. Pour notre commune, ce projet a fait l'objet d'une enquête auprès de la population, dont les résultats ont été présentés au conseil municipal du 24 octobre 2008.

Conformément aux résultats de cette enquête, il propose au Conseil Municipal

- de maintenir la fréquence actuelle de collecte des bacs gris et jaunes ;
- d'approuver la mise en place d'un service de broyage à domicile des branchages (sans enlèvement des broyats), dont le coût serait mutualisé sur l'ensemble du Sicoval, avec une incidence de l'ordre de 2 € sur la facture annuelle d'un foyer de 3 personnes ;
- de ne pas demander la mise en place d'une collecte systématique des branchages, qui entraînerait une augmentation de la redevance et ne correspond pas à une demande des Montbrunois ;

Par contre, les personnes qui le souhaitent peuvent faire appel à un service payant d'enlèvement de leurs branchages.

- d'approuver la mise en place d'une collecte « préservante » des encombrants électroménagers recyclables avant la collecte générale des encombrants, une fois par an, sans incidence sur le montant de la redevance ;
- d'approuver la mise en place d'un service de collecte des encombrants et des déchets verts pour les personnes à mobilité réduite, dont le coût serait mutualisé sur l'ensemble du Sicoval, avec une incidence de l'ordre de 2 € sur la facture annuelle d'un foyer de 3 personnes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions qui seront transmises au Sicoval.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

DEBAT SUR LE FINANCEMENT DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE TOURS-TOULOUSE

M. le Maire remercie M. Valette, président du Sicoval, d'avoir accepté son invitation et lui propose de présenter aux conseillers le projet de protocole d'accord concernant le financement de la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Toulouse.

Ce protocole sera soumis au prochain conseil de communauté du Sicoval. La réalisation de cette ligne permettrait de relier Paris et Toulouse par TGV en 3 heures.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 12,6 milliards d'euros, dont 5,6 pour le tronçon central, 3,5 pour la partie Bordeaux-Toulouse, 2,7 pour la partie Sud Gironde-Espagne et 0,79 pour la section internationale entièrement financée par l'Etat. Dans le cadre de ce protocole, une répartition des coûts entre Réseau Ferré de France (RFF), l'Etat, les collectivités locales et, pour une faible part, l'Union européenne, est proposée. Schématiquement, il est proposé que les collectivités locales financent autant que l'Etat, la somme de deux représentant 50% du coût du projet. Une répartition entre les régions et structures infra-régionales a été effectuée, sur la base de laquelle la participation du Sicoval serait de 26,6 millions d'euros (valeur 2006) et en réalité, 33,6 millions d'euros en tenant compte de la durée du chantier.

Un long débat s'engage, faisant ressortir plusieurs points :

- l'intérêt évident de la réalisation de cette ligne pour desservir la région et concurrencer efficacement le transport aérien, source de bien plus de nuisances et pollutions. Par contre, l'intérêt serait tout autant de relier Toulouse aux grandes métropoles, dont Barcelone, qu'à Paris, d'où le grand intérêt pour notre région d'une liaison vers la Méditerranée, qui va être mise à l'étude ;
- le désengagement de l'Etat, qui, en mettant pour la première fois, 25% du coût de ce type d'infrastructure à la charge des collectivités locales, abandonne son rôle

d'aménagement du territoire et pénalise fortement les régions les plus éloignées de Paris ;

- l'inquiétude sur la capacité du Sicoval à supporter une telle charge qui n'est certainement pas sa priorité et risque de compromettre d'autres investissements plus directement utiles à la population du territoire (transports en commun, infrastructures au niveau des bassins de vie,...) ;
- le déséquilibre entre collectivités au niveau de leur contribution, seules les communautés d'agglomération étant sollicitées en Haute-Garonne. Ainsi, des communes ou communautés de communes qui sont plus directement intéressées par la LGV ne participeront pas au financement et pourront même percevoir de la taxe professionnelle ;
- le sentiment d'être mis devant le fait accompli, notamment du fait que le Conseil Général et le Conseil Régional ont déjà donné leur accord et qu'il serait malvenu de ne pas les suivre ;
- des interrogations de certains conseillers sur l'intérêt réel de cette ligne face aux menaces actuelles sur l'activité économique et à la nécessaire évolution des pratiques qui rendrait obsolète la nécessité de liaison rapide vers Paris ;

Il ressort de ce débat que la grande majorité des conseillers ne sont pas favorables à ce protocole et souhaitent que la participation du Sicoval soit revue à la baisse, en assurant une meilleure répartition entre les différents percepteurs de taxe professionnelle. Cette position est d'ailleurs en accord avec celle de la commission transports du Sicoval.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Mlle Cindy Montréjeau a été recrutée pour assurer le recensement de la population de Montbrun entre le 15 janvier et le 15 février 2009. Le Conseil Municipal doit fixer le montant de sa rétribution. M. le Maire propose que, comme pour les recensements précédents, la totalité de la dotation qui sera versée à la commune pour ce recensement lui soit versée. Son montant n'étant pas encore connu, il faudra vérifier que ce montant correspond bien à une juste rétribution du nombre d'heures consacrées à ce travail. Si nécessaire, le Conseil sera appelé à abonder cette dotation sur les fonds propres de la commune.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les travaux d'urbanisation sur la RD.24

M. le Maire fait le point sur l'avancement du projet suite à la réunion de concertation avec les différents partenaires qui a eu lieu ce jour même. Il note avec satisfaction que le service Voirie du Conseil Général a enfin accepté le principe d'une « écluse » au niveau du point le plus étroit de la traversée de la commune. Cette solution impliquant un passage alterné des deux sens de circulation est la seule provoquant un ralentissement efficace sans nuisances sonores et permettant la réalisation d'un trottoir de largeur suffisante. L'ensemble des éléments du projet, incluant cette écluse, la réalisation d'un trottoir continu depuis l'entrée du village et des aménagements paysagers a été approuvé par le groupe de travail Voirie (ouvert aux habitants) réuni le 21 janvier. La phase esquisse étant maintenant achevée, un avant-projet sera présenté par l'architecte d'ici environ un mois.

Présentation des vœux au personnel et aux associations

La cérémonie de présentation des vœux au personnel aura lieu le vendredi 6 février à 19 heures. Elle sera élargie cette année aux responsables des associations intervenant sur la commune.

Calendrier de formation des élus

M. le Maire rappelle aux conseillers que le calendrier de formation des élus proposé par l'ATD pour le premier semestre 2009 est disponible. Il insiste sur l'intérêt de ces formations, leur qualité, les possibilités offertes par le statut des élus et encourage vivement les conseillers à s'inscrire à celles les concernant plus particulièrement.

Inspection des archives départementales

L'inspection des archives de la commune par les Archives Départementales (AD) a eu lieu aujourd'hui. Au delà de l'aspect réglementaire de cette inspection en début de mandat, elle avait été sollicitée pour aider la commune à organiser les archives retrouvées dans la cave de l'ancienne école et classées pendant le mandat précédent. Les AD ont pris les plus intéressantes pour les microfilmer et les rendront ensuite à la commune.

Bilan local de la tempête du 24 janvier

La tempête du samedi 24 janvier (nommée Klaus) avait été prévue par Météo France et le département placé en alerte rouge le vendredi soir (nous avons immédiatement diffusé l'information par mail, seul moyen rapide à notre disposition). Cela a sans doute permis à nombre d'habitants d'anticiper la venue de cet évènement climatique.

Notre village n'a pas été épargné, mais l'ampleur des dommages est sans commune mesure comparé à ceux causés aux forêts, aux habitations et aux réseaux des départements voisins. Les deux principaux événements ont été la chute de la croix et du paratonnerre du clocher sur le toit de l'église, et tout le secteur de la route d'Espanès à Deyme privé d'électricité jusqu'au lundi. Des arbres ont été abattus par le vent provoquant quelques dégâts dans les jardins. Nous avons dégagé immédiatement ceux tombés sur la route de Donneville, isolant le Coustou de Picard. Quelques particuliers ont connu des coupures électriques, avec des dégâts dus à des surtensions. Les dégâts aux biens communaux ont été déclarés à notre assurance. Il est décidé d'éditer un numéro du bulletin municipal pour informer rapidement les Montbrunois des mesures prises et de démarches possibles.

Stage de secourisme

Un stage de formation aux premiers secours, animé par les pompiers de Ramonville, aura lieu à la salle des fêtes les 21 et 22 mars prochains. Il comportera 10 heures de formation pour un groupe d'une dizaine de personnes. Il est impératif de suivre l'ensemble de la formation pour pouvoir obtenir le diplôme. Les conseillers sont incités à s'y inscrire.

Réunion d'information sur la prévention des cambriolages

A l'initiative de notre correspondant au CISP, Jean-Luc Moles, Une réunion d'informations pratiques relatives à la prévention des cambriolages se déroulera à la salle des fêtes, mardi 3 mars, à 14h. Elle sera animée par les gendarmes de la brigade de Montgiscard. Un film sera présenté suivi d'un débat sur divers thèmes : cambriolages, arnaques à la carte bleue.... Une navette est prévue pour transporter les personnes des autres communes voisines conviées. A l'issue de la réunion, un goûter sera offert par le Sicoval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.